

Candidate de la NUPES dans la 5e circonscription de la Haute-Savoie, je vous assure par la présente que le programme que je porte (et dont je vous livre les extraits spécifiquement dédiés au transport ferroviaire ci-dessous) est 100 % en faveur du développement du rail et de manière générale en faveur des transports collectifs, contre le « tout-voiture » qui a trop longtemps prévalu en Haute -Savoie.

Ma position est de cocher OUI à toutes vos propositions, cependant, par souci d'honnêteté intellectuelle , je me dois de préciser que ce sont des accords de principe et que je n'ai pas eu le temps de me plonger dans chacun des dossiers pour en évaluer la faisabilité. C'est un accord de principe franc et massif !

Je peux vous assurer que je mettrai toute mon énergie à proposer, défendre et à voter toutes les propositions de lois et de budgets qui soutiendront les collectivités engagées dans le développement des transports en commun. La question de la mobilité est centrale dans le Chablais, qui étouffe dans les bouchons, donc c'est une question cruciale qui sera au centre de mon combat.

Avec mes sincères salutations,
Odile Martin-Cocher, candidate NUPES , 5e circonscription de HAute-Savoie

Extraits du programme commun de la NUPES :

- Créer un pôle public des transports et de la mobilité, autour de la SNCF réunifiée et 100 % publique, afin d'assurer une égalité de service et d'accès sur le territoire, refuser l'ouverture à la concurrence des lignes ferroviaires
- Rouvrir les lignes ferroviaires du quotidien, augmenter le nombre de trains, maintenir des guichets physiques dans les gares
- Engager un plan national de soutien massif au développement des transports collectifs (métro, bus, tram, tram-train, câble...) dans les grandes agglomérations
- Garantir des tarifs accessibles et des mesures de gratuité ciblée (jeunes, précaires, etc.) et baisser la TVA sur la tarification des transports en commun à 5,5 %
- Développer les transports publics à la demande hors des zones denses de transport public
- Supprimer les lignes aériennes quand l'alternative en train est inférieure à trois heures
- Favoriser l'usage du vélo : aménagement d'infrastructures cyclables sécurisées et de stationnement vélos, rendre obligatoire les stationnements vélos publics à proximité des gares et des services publics et les garages privés dans toutes les constructions et rénovations
- Rendre obligatoire le forfait mobilité durable versé aux salariés – notamment pour le vélo – avec la possibilité de le coupler avec les abonnements de trains et simplifier et adapter au télétravail ses modalités de versement
- Adopter un plan ambitieux de développement du fret ferroviaire, du ferroutage et de report modal (cabotage maritime, fluvial et dirigeable)
- Créer un dispositif de billet unique ouvert aux jeunes permettant d'accéder à l'ensemble des trains, transports en commun ainsi qu'aux vélos et voitures en libre service du territoire français